

**Avis d'ouverture d'une enquête publique parcellaire concernant le projet
d'aménagement de sécurité entre les PR 52.4 et PR 56.7 de la RD 613,
« section de voie conchylicole située à l'ouest des aires d'arrêt de Loupian »,
au profit du Département de l'Hérault,
sur le territoire de la commune de Loupian**

En vue de la finalisation de ce projet d'aménagement, une enquête publique parcellaire se déroulera du **mardi 9 mai 2017 8h30 au mercredi 24 mai 2017 jusqu'à 18h00**, soit pendant 16 jours consécutifs.

M. **Louis BESSIERE**, contrôleur principal, fonctionnaire retraité du Ministère de l'Économie et des Finances, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le responsable technique du projet au Département de l'Hérault est :

M. Jean-Pierre CREMIEU

Département de l'Hérault, Direction Générale Adjointe Aménagement du Territoire, Pôles Routes et Transports, Service Cœur d'Hérault Cités maritimes, 1000 rue d'Alco, 34087 Montpellier Cedex 4.
Téléphone : 04.67.67.64.85, courriel : jpremieu@herault.fr

La Mairie de Loupian est désignée comme siège de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture en Mairie de Loupian **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00**.

Le public pourra prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, du dossier d'enquête en Mairie de Loupian aux jours et heures habituels d'ouverture (ci-dessus mentionnés) et pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser avant la clôture de l'enquête, par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

*M. Louis BESSIERE, Commissaire enquêteur,
Enquête publique parcellaire de la RD 613 sur Loupian
Mairie de Loupian – 1 Place Charles De Gaulle - 34140 LOUPIAN*

Le commissaire enquêteur recevra, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande, dûment motivée.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra en personne le public en Mairie de Loupian lors de ses permanences aux dates et heures suivantes :

Permanences	Horaires
Vendredi 12 mai 2017	De 9h00 à 12h00
Jeudi 18 mai 2017	De 9h00 à 12h00
Mercredi 24 mai 2017	De 15h00 à 18h00

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le présent avis fera l'objet d'un affichage en Mairie de Loupian éventuellement par tous autres procédés en usage. Il sera publié sur les sites Internet des services de l'État (www.herault.gouv.fr) et du Département de l'Hérault (<http://www.herault.fr/routes-transports>).

Il sera aussi publié, en caractères apparents, dans un journal local ou régional diffusé dans le département de l'Hérault, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en Mairie de Loupian ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault (Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement) pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

De plus, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site Internet des services de l'État (www.herault.gouv.fr).